

# *Histoire de comprendre*

Les Archives fédérales suisses –  
Un trait d'union entre hier et aujourd'hui



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
**Archives fédérales suisses AFS**



# — *Apprendre du passé...*

## ... pour répondre du présent

Ce qui fait notre société présente découle de chaque décision prise par le passé. Or on oublie souvent très vite le pourquoi et le comment de ces décisions. C'est là qu'interviennent les Archives, en rappelant les intérêts, les arguments et les débats qui ont fait pencher la balance, en faisant toute la lumière sur les réflexions menées et les mesures prises, et en permettant à chacun de les comprendre. Cette connaissance du passé est essentielle pour pouvoir prendre de nouvelles décisions en connaissance de cause.

Prenons un exemple : en s'intéressant aux archives de la politique énergétique, on comprend mieux pourquoi le projet de centrale nucléaire à Kaiseraugst n'a jamais été réalisé et pourquoi notre pays n'en est pas moins dépendant du nucléaire suisse et étranger. Les Archives possèdent en effet nombre de documents sur les débats d'hier, qui ressemblent d'ailleurs beaucoup à ceux d'aujourd'hui: «La Suisse a-t-elle besoin du courant nucléaire?», «Que faire des déchets nucléaires?», «Quand faut-il arrêter une centrale nucléaire?».

Et si la Suisse devait un jour posséder un lieu de stockage final des déchets radioactifs, alors les documents correspondants seraient archivés par les Archives fédérales, afin que les générations futures sachent quelles furent nos réflexions et comment nous avons évalué les risques.

### — *Impressum*

Editeur: Archives fédérales suisses

Concept et textes: Klarkom, Berne

Layout: Grafikwerkstatt upart, Berne

Concept images et photographies: Bea Lauper  
et Roland Zemp, [www.lauperzemp.ch](http://www.lauperzemp.ch)

Traduction: Katharine Patula

Plan de situation: © 2008 Mappuls AG, Lucerne

Tirage: 3000 allemand, 2000 français,

1000 italien, 1000 anglais

© 2009 Archives fédérales suisses

Source: [www.archives-federales.ch](http://www.archives-federales.ch)

Archives fédérales suisses AFS

Archivstrasse 24, 3003 Berne



# — *L'archivage, une mission centrale*

## Les Archives, c'est quoi?

Les Archives conservent les documents d'organisations et de particuliers qui permettent de documenter leurs activités. Ces documents sont classés par affaire et en retracent les différentes étapes.

## Et les Archives fédérales suisses?

Les Archives fédérales documentent les activités de l'Etat fédéral. Elles conservent les documents issus des activités du gouvernement et de l'administration. Développements, débats, décisions : l'ensemble de l'activité de l'Etat peut être retracé et évalué grâce aux informations archivées. Les Archives fédérales apportent ainsi une contribution majeure à l'Etat de droit et à la démocratie.

Les Archives fédérales évaluent, prennent en charge, mettent en valeur et assurent la communication de ces documents. Elles conseillent également l'administration et d'autres institutions pour tout ce qui a trait à l'organisation, à la gestion, à la conservation et au versement de leurs documents. Elles offrent en outre leur soutien aux services administratifs, aux organisations et aux particuliers dans leurs recherches de documents archivés.

## Quels sont les documents conservés aux Archives fédérales suisses?

La priorité va aux documents du Parlement, du Conseil fédéral, de l'administration fédérale et des représentations suisses à l'étranger. Parallèlement, les Archives fédérales ont pris en charge plus de 600 fonds privés d'organisations et de particuliers étroitement liés à l'Etat fédéral.

Dans leurs magasins, les Archives fédérales conservent actuellement plus de 50 kilomètres d'archives, dont plus de deux tiers datent d'après 1945 et sont en langue allemande. Ces archives sont constituées en premier lieu de textes, mais photographies, documents audio, vidéo et numériques y figurent également. La part de ces derniers ne va logiquement cesser d'augmenter, contrairement aux documents papier dont les versements devraient lentement reculer.

# — *Bien plus que du papier*

Les activités du Parlement, du Conseil fédéral, de l'administration fédérale et des représentations suisses à l'étranger sont structurées par tâche et par affaire. Les documents conservés, contrats, procès-verbaux, courriers électroniques et autres documents, retracent le déroulement de chaque affaire.

Chaque activité est enregistrée selon un système de classement prédéfini. Le service concerné peut ainsi accéder à tout moment aux documents dont il a besoin, répondre aux questions concernant ses dossiers et rendre des comptes quant à ses activités.

Les Archives fédérales offrent conseils et soutien aux services fédéraux dans la mise sur pied d'un tel système de classement. Celui-ci permettra d'effectuer des recherches ultérieures dans les documents archivés.

Dès qu'une affaire est close et que les documents correspondants ne sont plus utilisés en permanence, le service fédéral concerné propose ces derniers aux Archives fédérales.

## Des processus transparents et efficaces

La gestion des dossiers d'un service et le classement des documents correspondants étaient autrefois assurés par les services centraux de classement. Aujourd'hui, les documents sont directement gérés par ceux qui traitent l'affaire en question, grâce à un système central informatisé de gestion des affaires, ce qui permet de gagner du temps et facilite la collaboration. Les documents d'actualité sont en effet accessibles à tous, 7 jours sur 7, 24 h sur 24, et la transparence de chaque étape est garantie. Les Archives fédérales conseillent aussi les services fédéraux dans l'organisation de leur gestion électronique des affaires.

**Documentum** *Le terme «document» vient du latin documentum «Ce qui sert à instruire». Le Petit Robert le définit comme un «Écrit, servant de preuve ou de renseignement» et «Ce qui sert de preuve, de témoignage». Il peut s'agir d'un texte, d'une photographie, d'un document sonore ou d'une vidéo, sous forme analogique ou numérique.*



# — Pour les générations futures

Tout ce qui a été documenté, écrit ou répertorié ne présente pas forcément de valeur archivistique. La décision d'archiver ou non est prise par les Archives fédérales en collaboration avec le service fédéral concerné. Sont archivés en priorité les documents qui documentent les actions décisives de l'Etat. Il s'agit ainsi de garantir la transparence

de ces dernières pour les générations futures. Les documents présentant une valeur archivistique sont pris en charge par les Archives fédérales et constituent la «mémoire de l'Etat».

**Des décisions capitales** *Les décisions des autorités ont un impact sur la vie de chacun d'entre nous. Ainsi, l'Office fédéral des migrations statue-t-il quotidiennement sur des demandes d'asile et de permis de séjour. Plus la portée d'une décision est élevée pour un individu, plus il est important que sa traçabilité soit assurée. Le refus d'un permis de séjour n'a pas le même impact que le refus d'une demande d'asile, c'est pourquoi les dossiers complets relatifs à ces dernières sont repris aux Archives fédérales alors que seul un dossier de permis de séjour sur 1000 y est archivé, en plus de ceux de personnalités.*



# — Un archivage en bonne et due forme

Les Archives fédérales conservent les documents de manière durable, sûre et appropriée. Leurs magasins sont conçus et aménagés de manière à protéger les archives en cas d'incendie ou de dégât d'eau. Différentes mesures sont également prises afin de prolonger la durée de vie des documents papier conservés. Ceux datant d'après 1850 sont par exemple neutralisés, c'est-à-dire désacidifiés. Ceux présentant un intérêt pour des projets de recherche sont numérisés ou microfilmés. Quant aux documents numériques, les Archives fédérales les conservent en plusieurs exemplaires, dans des formats de données spécifiques. Enfin, pour qu'elles restent interprétables à long terme et ce, malgré l'évolution constante de la technique ces données numériques sont stockées dans des formats et sur des supports facilitant les transferts vers de nouvelles technologies.

*«Au commencement était...» la mission de gérer et d'archiver les documents de la République helvétique afin de pouvoir retracer les «bons et loyaux services» de l'Etat. Créées en 1798, premières archives centralisées du pays, les Archives fédérales s'avèrent être l'institution fédérale la plus ancienne. Aujourd'hui comme hier, l'archivage des documents et le conseil en matière de gestion des affaires sont les piliers d'une administration efficace et moderne.*

1110

0000

110

# — *Au service de la recherche*

L'archivage prend tout son sens lorsque les documents relatifs à une affaire sont non seulement archivés mais également réutilisés. Les archives garantissent la traçabilité des activités de l'Etat, et la capacité de ce dernier à rendre des comptes. Elles sont également une source indispensable pour les travaux de recherche sociale et historique.

Les Archives fédérales offrent la possibilité de consulter les documents qu'elles conservent entre leurs murs et soutiennent les utilisateurs dans leurs recherches parmi les fonds, qu'il s'agisse de chercheurs, de collaborateurs de l'administration fédérale, de particuliers, de journalistes ou d'organisations suisses et étrangères. Elles mettent notamment à leur disposition des instruments de recherche et des informations complémentaires, et s'associent à différents projets de recherche, dont elles présentent ensuite les résultats au grand public.

## Libre accès

La loi fédérale sur l'archivage prévoit l'accès libre et gratuit aux archives, un droit encore renforcé par la loi fédérale sur le principe de la transparence dans l'administration. Certains documents sont toutefois soumis à un délai de protection pour différents motifs légaux.



t entrée



# — *Rendez-vous en salle de lecture*

## **Accès aux archives**

L'accès aux archives est libre et gratuit.

Les personnes souhaitant consulter des documents soumis à un délai de protection peuvent en faire la demande aux Archives fédérales. C'est le service fédéral concerné, c'est-à-dire généralement celui qui a versé les documents, qui décidera s'il est possible de consulter ces archives de manière anticipée.

La consultation des documents se fait exclusivement en salle de lecture.

## **Le cadre légal**

La loi fédérale du 26 juin 1998 sur l'archivage (LAR, RS 152.1) régit l'activité des Archives fédérales suisses et en définit les missions et les compétences. Ce texte légal règle en outre l'obligation d'archiver des services fédéraux et des particuliers qui exécutent des tâches publiques pour la Confédération.

## **Informations et heures d'ouverture**

Les Archives fédérales se font un plaisir d'aider les utilisateurs dans leurs recherches. Vous trouverez les plages horaires correspondantes ainsi que les heures d'ouverture des salles de lecture sur le site: [www.archives-federales.ch](http://www.archives-federales.ch)

## **Postes de travail**

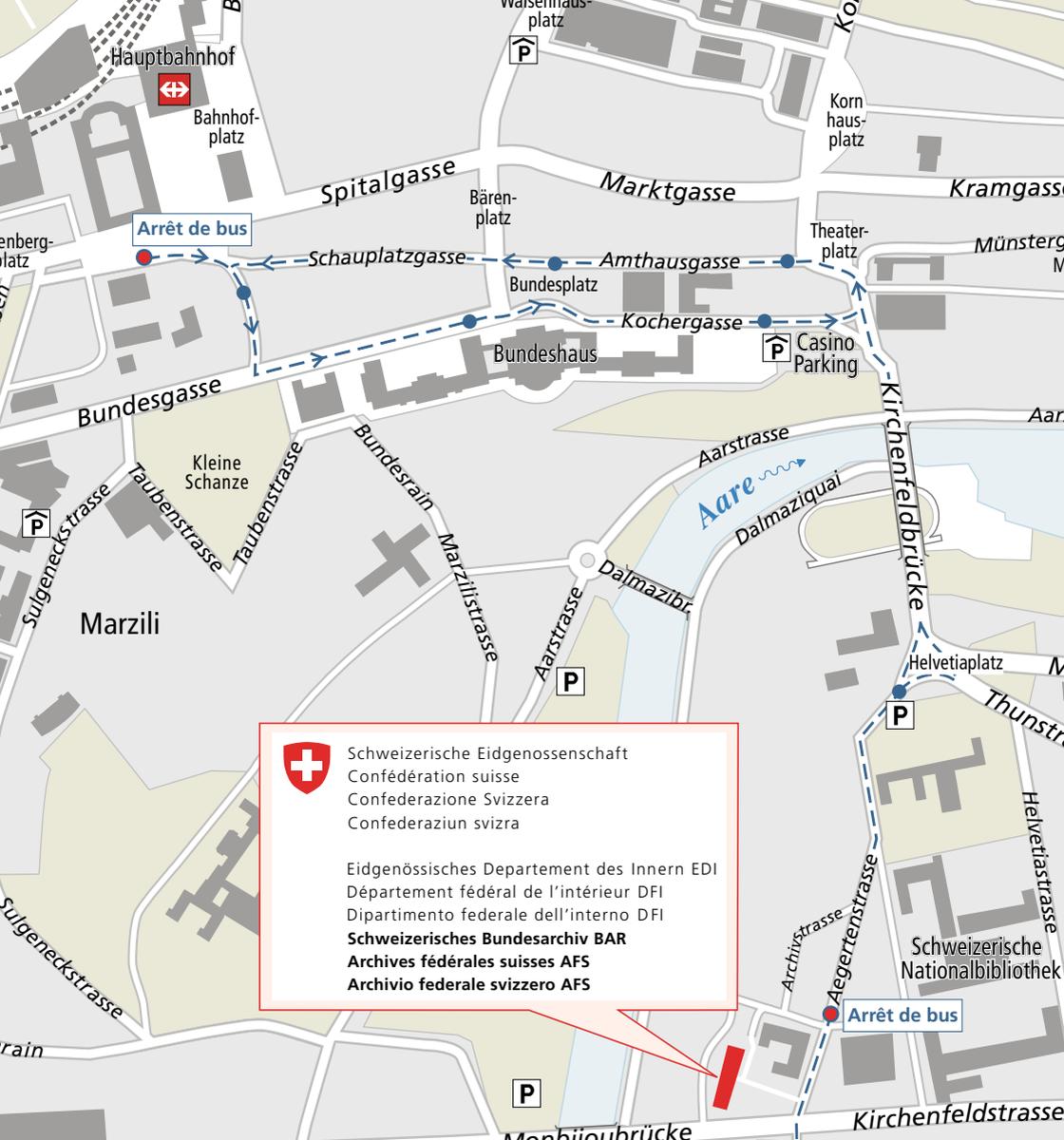
Les postes de travail mis à disposition en salle de lecture permettent de travailler sur des documents papier, sur des documents audiovisuels aussi bien que sur des microfilms. Les Archives fédérales mettent également à disposition des postes de travail équipés d'un ordinateur donnant accès à Internet, et à différentes collections, comme celles de la Phonothèque Nationale Suisse.

## **Inscriptions et demandes**

L'accueil de la salle de lecture est le premier interlocuteur des utilisateurs des Archives fédérales. C'est là qu'il faut s'inscrire, une fois par an et pour chaque nouveau sujet de recherche.

## **Demandes écrites**

Les formulaires destinés au dépôt de demandes écrites de recherche sont disponibles sur le site [www.archives-federales.ch](http://www.archives-federales.ch)



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI  
Département fédéral de l'intérieur DFI  
Dipartimento federale dell'interno DFI  
**Schweizerisches Bundesarchiv BAR**  
**Archives fédérales suisses AFS**  
**Archivio federale svizzero AFS**

Les Archives fédérales sont situées sur le trajet de la ligne de bus 19 (direction Elfenau, arrêt Aegertenstrasse).

### Archives fédérales suisses

Archivstrasse 24  
3003 Berne  
T +41 31 322 89 89  
F +41 31 322 78 23  
bundesarchiv@bar.admin.ch  
www.archives-federales.ch